



## ÉDITION SPÉCIALE!

### SOMMAIRE

- 2 NOS SERVICES
- 3 CE QUE NOUS AVONS DE NOUVEAU
- 4 REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC (REQ)
- 4 SERVICE-CONSEIL EN FISCALITÉ AUTOCHTONE
- 5 CHRONIQUE TOURISTIQUE
- 6 LA ROUTE DES POW-WOW 2015
- 7 LES PRIX TOURISMES AUTOCHTONES QUÉBEC 2015
- 7 ACTUALITÉS
- 8 CHRONIQUE JURIDIQUE
- 9 ACTUALITÉS
- 10 AVIS DE NOMINATION
- 10 LES JOURNÉES-CONFÉRENCES
- 11 PROCHAINES ACTIVITÉS DE LA CDEPNQL
- 12 PROJET DE SENSIBILISATION À L'ENTREPRENEURIAT

## Comment la CDEPNQL soutient l'entrepreneuriat autochtone?

Située à Wendake, la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) est un organisme qui a été mandaté par l'Assemblée des Chefs pour représenter les intérêts en développement économique de plus de 90 000 Autochtones du Québec et du Labrador. Depuis 2000, elle exerce ses différents mandats à travers ses services et contribue jour après jour au succès des activités en développement économique, au travail qu'exerce les agents de développement économique communautaire (ADEC) et à l'expansion de l'entrepreneuriat autochtone. Découvrez comment, dans cette édition spéciale.



### LES MANDATS DE LA CDEPNQL

- Information
- Formation
- Soutien aux membres
- Représentation
- Recherche et développement



### LA CLIENTÈLE DE LA CDEPNQL

- Agents de développement économique (ADEC)
- Organismes de développement économique (ODEC)
- Membres des Premières Nations du Québec et du Labrador

Secrétariat  
aux affaires  
autochtones

Québec



Canada



## NOS SERVICES

### Réseau d'affaires des Premières Nations du Québec

EN 2007, UN SONDAGE LÉGER MARKETING A RÉVÉLÉ QUE 86 % DES PERSONNES INTERROGÉES JUGEAIENT NÉCESSAIRE LA CRÉATION D'UN REGROUPEMENT OFFRANT DES SERVICES SPÉCIALISÉS AUX ENTREPRENEURS AUTOCHTONES DU QUÉBEC. SUITE À CELA, LA COMMISSION A MIS SUR PIED LE RÉSEAU D'AFFAIRES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC (RAPNQ) REGROUPANT À CE JOUR UNE CENTAINE D'ENTREPRISES. L'OBJECTIF PRINCIPAL EST DE RÉUNIR LES GENS D'AFFAIRES DES PREMIÈRES NATIONS AFIN DE FAVORISER LE RÉSEAUTAGE ENTRE EUX ET DE LES INCITER À PARTAGER LEURS EXPÉRIENCES ET CONNAISSANCES.


#### SERVICES :

- Rechercher et rendre disponible l'information aux entrepreneurs;
- Offrir des formations adaptées aux besoins et aux réalités des entrepreneurs;
- Identifier les ressources et entreprises existantes, les répertorier dans une base de données mise à jour régulièrement ([entreprises.cdepnql.org/cdepnql/search](http://entreprises.cdepnql.org/cdepnql/search) ou via le [cdepnql.org](http://cdepnql.org));
- Défendre les droits des entrepreneurs auprès des deux paliers de gouvernement relativement à l'équité vis-à-vis l'accès aux services ainsi que les garanties de prêts;
- Offrir un service d'avis juridique.

#### CLIENTÈLE :

- Entrepreneurs ayant une entreprise bien établie et en expansion;
- Entrepreneurs ayant une entreprise en démarrage;
- Personnes ayant un projet d'affaires;
- Jeunes intéressés par l'entrepreneuriat;
- Organisations;
- Conseils de bande.

#### Pour faire partie du réseau :

[rapnq.org](http://rapnq.org)  
T : 418 843-1488  
[information@cdepnql.org](mailto:information@cdepnql.org) 

## Pourquoi avoir un organisme de développement économique dans votre communauté?

Il est possible pour les communautés du Québec et du Labrador d'avoir son propre organisme de développement économique communautaire (ODEC). La Commission vous encourage dans ce processus et voici pourquoi. D'abord, l'ODEC permet d'accroître et de soutenir les projets de développement économique, il permet de mettre en place des projets favorisant l'autonomie de la communauté, d'augmenter le nombre d'entreprises à caractère économique, de créer de l'emploi, de promouvoir et de participer au développement économique sur et hors réserve, d'avoir une autonomie et une stabilité au niveau de la gouvernance, de faire la recherche de financement pour les membres de la communauté et pour l'organisme. L'ODEC prend également en charge le démarrage, l'expansion, l'implantation, le redressement et l'acquisition des entreprises.

Au cours des années, des communautés comme Mashteuiatsh, Uashat mak-Mani Utenam, Ekuanitshit pour ne citer que celles-ci, ont mis en place leur ODEC leur permettant ainsi de faire avancer les projets plus rapidement.

Quelles sont les étapes à suivre pour développer un ODEC chez vous. La première étape est d'obtenir l'approbation du conseil de bande. Ensuite, il faut mettre en place les éléments suivants :

- Créer une table de travail qui aura la responsabilité de mener l'ensemble du projet;
- Établir la structure légale de la société;
- Organiser une consultation populaire afin de cibler les besoins et les attentes des membres de votre communauté;
- Déterminer les différents règlements qui permettront la bonne marche de l'ODEC (politique de gestion des ressources humaines, code d'éthique et de déontologie, règlements généraux, etc.).



#### Information

Anne Esther Legagneur  
Conseillère en développement économique  
[alegagneur@cdepnql.org](mailto:alegagneur@cdepnql.org) 



## CE QUE NOUS AVONS DE NOUVEAU

### Projet : multiplier ou renforcer les débouchés économiques pour les femmes entrepreneures des Premières Nations

La CDEPNQL mène actuellement un projet visant à améliorer les débouchés économiques pour les femmes des Premières Nations. Le projet se déroulera sur deux ans et se fera en plusieurs étapes.

Tout d'abord, un sondage téléphonique permettra d'obtenir des indicateurs concernant les obstacles et les opportunités pour les femmes des Premières Nations. Ces indicateurs viendront s'ajouter aux résultats de *l'Enquête sur le dynamisme entrepreneurial des Autochtones du Québec - 2011 et 2014*.

Ensuite, nous mettrons en place une table de travail provinciale et des tables de travail dans certaines communautés. Elles viseront à identifier clairement les obstacles et les opportunités. Nous tâcherons de voir comment optimiser ces opportunités et minimiser ces obstacles. La démarche ira comme suit : étude du contexte, identification des options à privilégier, mise en œuvre de ces options et diffusion des résultats.


Au niveau provincial, nous développons actuellement des partenariats qui permettront à la table de travail d'être représentative, efficace et stimulante. *Le Rassemblement des femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), Femmes Autochtones Québec, Femmessor Côte-Nord, Condition Féminine Canada*, des entrepreneures et plusieurs autres organisations font et feront partie de ce partenariat nous permettant ainsi, d'être très confiants quant aux résultats que nous obtiendrons avec cette table.

Les tables de travail dans les communautés quant à elles, seront des occasions de rassembler les femmes entrepreneures, les agents de développement économique communautaire (ADEC), les employeurs et autres parties intéressées afin d'identifier des moyens pour améliorer les débouchés économiques des femmes.

Si ce sujet vous semble porteur, si vous croyez être en mesure de collaborer avec nous pour mobiliser les membres de votre communauté, communiquez avec le responsable du projet.



#### Information

Emmanuel Bertrand-Gauvin  
Coordonnateur  
ebertrand-gauvin@cdepnql.org 

### Projet de sensibilisation à l'entrepreneuriat

Au fil des ans, la CDEPNQL a identifié plusieurs problématiques qui freinent le développement de l'activité économique dans les communautés. L'une de ces problématiques est le manque de ressources terrains pour les personnes qui sont dans la période de prédémarrage d'entreprise, c'est-à-dire le moment où une personne a une idée entrepreneuriale jusqu'au moment où celle-ci entreprendra des démarches concrètes pour lancer le projet. Pourtant, les jeunes Autochtones de moins de 35 ans représentent un potentiel entrepreneurial formidable. C'est en réponse à ces constats que le projet de sensibilisation à l'entrepreneuriat a été créé. Les objectifs du projet sont de favoriser l'essor de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, favoriser la persévérance scolaire des jeunes en permettant aux décrocheurs/raccrocheurs de créer un lien d'intérêt, de développer leur confiance et de contribuer à leur réussite. Enfin, augmenter le nombre d'entreprises autochtones.

Depuis octobre 2014, le projet en sensibilisation à l'entrepreneuriat a pris son envol et plus d'une douzaine de communautés ont reçu la visite de la conseillère. Encouragez les jeunes de votre communauté à développer leur fibre entrepreneuriale.

#### Services :

- Soutien et conseil au démarrage d'entreprises;
- Ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat;
- Soutien aux activités communautaires de développement entrepreneurial.

#### Clientèle :

- Membres des Premières Nations de moins de 35 ans



#### Information

Catherine Savard  
Conseillère en sensibilisation à l'entrepreneuriat  
csavard@cdepnql.org 



## Registraire des entreprises du Québec (REQ) : nouveau service pour les Autochtones anglophones

**EST-CE QUE VOTRE ENTREPRISE EST INSCRITE AU REQ? DEPUIS AVRIL 2015, VOUS POUVEZ CONTACTER DIRECTEMENT LE REQ PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : [CRCsoutienre@servicesquebec.gouv.qc.ca](mailto:CRCsoutienre@servicesquebec.gouv.qc.ca) POUR OBTENIR DE L'ASSISTANCE.**

De plus, quatre préposés aux renseignements sont dorénavant attirés à la clientèle autochtone anglophone ce qui facilite le processus. Par contre, ces personnes ressources ne disposent pas de ligne téléphonique individuelle c'est pourquoi la demande doit être acheminée par courriel.

Les personnes ressources donneront suite à vos demandes la journée même de la réception, sauf si le courriel est reçu en fin de journée. Dans ce cas, elles répondront le lendemain matin. Voici les renseignements que vous devez inscrire dans votre demande lorsque vous l'acheminez par courriel :

- Le mot « Autochtone » mentionné dans l'objet du courriel;
- Nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter;
- Disponibilités pour le retour d'appel;
- Le NEQ (s'il y a lieu);
- Numéro de référence de la demande (s'il y a lieu);
- Le ou les sujet(s) à discuter.

En plus de donner les renseignements nécessaires à la clientèle autochtone, les personnes ressources désignées prendront note des suggestions et commentaires de la clientèle anglophone quant aux services en ligne et aux formulaires du Registraire. Bien qu'il ne soit pas possible de fournir des formulaires en anglais en raison de la politique linguistique du gouvernement du Québec, un suivi des commentaires recueillis par la clientèle autochtone anglophone sera effectué et des modifications pourront être apportées à la traduction de courtoisie afin de l'améliorer s'il y a lieu. 🙏

## Service-conseil en fiscalité autochtone

Au cours des dernières années, le milieu fiscal des Premières Nations a connu beaucoup de changements provenant notamment de nouvelles applications de l'Agence du Revenu du Canada et de Revenu Québec.

Dans le milieu des affaires des communautés, il existe aussi des lacunes importantes en ce qui a trait à la compréhension des derniers jugements et des notions fiscales en général. De plus, il est déplorable de constater que plusieurs entrepreneurs ne perçoivent pas correctement ou pas du tout les taxes et s'exposent ainsi à des interventions juridiques pouvant entraîner un ralentissement important de leurs activités voire même la fermeture de leur entreprise (jugement Leclaire).

La fiscalité autochtone est l'un des principaux obstacles à l'entrepreneuriat dans les communautés autochtones. Pour remédier à la situation, la Commission offre un soutien et un service-conseil en fiscalité autochtone. Il s'agit d'un service de première ligne personnalisé répondant aux besoins des clientèles cibles en matière de fiscalité.

### Services :

- L'étude du dossier;
- Soutien et suivi des dossiers en cours;
- Interventions auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de Revenu Québec.

### Clientèle :

- Organismes de développement économique communautaire (ODEC);
- Membres du réseau d'affaires des Premières Nations du Québec (RAPNQ);
- Conseils de bande;
- Entrepreneurs autochtones;
- Organisations autochtones.



### Information

Mira Levasseur Moreau  
Conseillère technique en fiscalité autochtone  
[Mlevasseur-moreau@cdepnq.org](mailto:Mlevasseur-moreau@cdepnq.org) 🙏





# CHRONIQUE TOURISTIQUE

## Le tourisme autochtone et l'impact économique grandissant d'un secteur

Par Dave Laveau, directeur général Tourisme Autochtone Québec

LES 24 ET 25 MARS DERNIER, TOURISME AUTOCHTONE QUÉBEC ÉTAIT L'HÔTE ET L'ORGANISATEUR DU CONGRÈS INTERNATIONAL DU TOURISME AUTOCHTONE (CITA). PRÈS DE 350 ACTEURS ET PARTENAIRES DU TOURISME AUTOCHTONE, DONT LA MOITIÉ PROVIENT DE L'EXTÉRIEUR DU PAYS, ÉTAIENT RASSEMBLÉS AU FAIRMONT LE CHÂTEAU FRONTENAC, POUR LA PREMIÈRE FOIS À QUÉBEC ET AU QUÉBEC, POUR DISCUTER DE NOTRE INDUSTRIE INTERNATIONALE EN FORTE CROISSANCE ET HONORER LES ENTREPRISES TOURISTIQUES AUTOCHTONES DE LA PROVINCE.

Sous la présidence d'honneur de M. Ghislain Picard, Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec, le CITA a permis deux jours de discussions autour des thèmes de l'engagement, l'authenticité, des destinations privilégiées, du marketing, des bonnes pratiques d'affaires en tourisme et bien plus, partagés par plus de 40 conférenciers chevronnés et leaders mondiaux du tourisme autochtone de 13 pays différents.

### L'impact économique du tourisme autochtone

Rassemblée également pour l'occasion, l'Association du tourisme autochtone du Canada (ATAC) a profité de cet événement mobilisateur pour présenter les premiers résultats du rapport de recherche national sur le tourisme autochtone, première étude de cette ampleur réalisée sur le tourisme autochtone depuis plus de dix ans.

L'étude a démontré que le tourisme autochtone du pays avait généré un résultat économique brut de 2,5 milliards de dollars, qu'il pesait pour 1,34 milliard de dollars dans le PIB national, que les salaires représentaient 817 millions de dollars et plus de 63 millions en impôts sur le revenu au niveau local, provincial et fédéral.

Le tourisme autochtone au Canada emploie environ 32 000 personnes, soit 2 % des actifs du secteur touristique. Les entreprises de tourisme autochtone travaillent dans des secteurs très variés comme les activités de plein air et d'aventure, l'événementiel, l'art et l'artisanat ou encore la gestion de l'expérience et des services offerts aux touristes.

Le Royaume-Uni, l'Allemagne, les États-Unis et la Chine sont les marchés clés du secteur national avec la France (le marché international le plus important au Québec), l'Indonésie et l'Inde qui montre une croissance positive de la part de marché. D'un bout à l'autre du pays, le Canada a une culture et une histoire autochtone

millénaire permettant de partager des expériences de tourisme uniques et authentiques. Le tourisme autochtone tire un grand avantage des voyageurs d'un nouveau genre en quête d'expériences mêlant éducation et immersion totale dans la culture.

Cependant, le rapport reconnaît aussi qu'il existe des faiblesses à combler et des défis à relever. Le plus gros impact négatif depuis la dernière étude nationale réalisée en 2002 sur le secteur est la perte et le manque de reconnaissance des structures organisationnelles de tourisme autochtone dans les différentes provinces et territoires.

Quels sont les principaux obstacles limitant la possibilité pour le secteur d'atteindre son potentiel? Accéder à des financements et former et assurer la pérennité du personnel qualifié. Les stratégies de marketing au sein des agences de tourisme autochtone et des régions sont aussi souvent mal coordonnées. La visibilité aux portes d'entrées du pays comme les aéroports par exemple est très faible, tout comme l'est la sensibilité du marché sur le sujet. Les liens interrelationnels au sein de l'industrie du tourisme ainsi que des directives régissant l'authenticité du tourisme autochtone et de son expérience vécue par le touriste sont d'autres sujets nécessitant des améliorations et mis en avant par les sondés. D'un point de vue marketing, il y a besoin de plus de coordination entre les initiatives régionales du tourisme autochtone et les organismes de tourisme du secteur.

En fait, les recommandations qui émergent du CITA et de cette étude nationale sont claires : le tourisme autochtone a une part importante du développement économique des Autochtones au Canada (et au Québec) et permet de bonifier l'expérience touristique pour la rendre si attractive et unique. Le tourisme autochtone connaît une croissance à travers le monde et il s'avère primordial de continuer à investir dans les infrastructures du secteur ainsi qu'à développer de meilleures pratiques.



## LE COIN DE L'ENTREPRENEUR



### Plus précisément au Québec

Localement, on dénombrait en 2002, 100 entreprises touristiques autochtones. En 2011, grâce à l'Étude socio-économique du tourisme autochtone commandée par Tourisme Autochtone Québec, 154 entreprises étaient répertoriées. La présente étude nationale nous permet d'élever à maintenant 197 entreprises, l'éventail des expériences en tourisme autochtone de la province. Une augmentation de 97 %! Le Québec représente ainsi la 3<sup>e</sup> province avec le plus haut nombre d'entreprises touristiques autochtones avec 13 % du secteur, derrière la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Cette étude a de plus révélé que le tourisme autochtone au Québec totalisait des retombées économiques de l'ordre de 526 millions de dollars et de 303 millions de dollars en PIB en plus de créer 5084 emplois d'où découlent 157 millions de dollars des salaires et traitements et plus de 12 millions de dollars en impôts sur le revenu.

Pour voir les présentations des conférences du Congrès international du tourisme autochtone et parcourir le rapport de recherche national sur le tourisme autochtone 2015 : l'impact économique du tourisme autochtone au Canada, visitez le [tourismeautochtone.com](http://tourismeautochtone.com) ▲

## LA ROUTE DES POW-WOW 2015



Photo : Sébastien Desnoyers Picard / Tourisme Autochtone Québec

### Abitibi-Témiscamingue

Pikogan : 13 et 14 juin  
Timiskaming :  
18 et 19 juillet

### Bas-Saint-Laurent

Rassemblement de la  
route des Sauvages -  
Viger : 1<sup>er</sup> et 2 août

### Centre-du-Québec

Odanak : 3 au 5 juillet  
Wôlinak : 21 au 23 août

### Duplessis

Unamen Shipu :  
15 au 21 juin  
Festival Innu Nikamu :  
30 juillet au 2 août

### Eeyou Istchee Baie-James

Chisasibi : 7 au 9 août  
Oujé-Bougoumou :  
14 et 15 août

### Gaspésie

Listuguj : 1 et 2 août  
Gesgapegiag Mawiomi :  
8 et 9 août

### Lanaudière

Manawan : 31 juillet au  
2 août

### Laurentides

Kanesatake :  
29 et 30 août

### Manicouagan

Essipit : 16 au 19 juillet  
Pessamit : 7 au 9 août

### Mauricie

Wemotaci :  
4 au 7 septembre  
Opitciwan : 22 et 23 août -  
à confirmer

### Montérégie

Akwesasne :  
12 et 13 septembre 2015  
Echoes of a Proud Nation  
Kahnawake : 11 et 12 juillet

### Montréal

Festival Présence  
Autochtone  
(MultiNations) : 30 juillet  
au 5 août

### Outaouais

Kitigan Zibi : 30 et 31 mai  
Lac Simon : 12 et 13  
septembre - à confirmer

### Québec

Wendake :  
27 et 28 juin

### Saguenay - Lac-St-Jean

Mashteuiatsh :  
10 au 12 juillet



## LES PRIX TOURISMES AUTOCHTONES QUÉBEC 2015



Le Congrès international du tourisme autochtone a permis de faire rayonner le dynamisme de l'industrie touristique autochtone d'ici avec le Gala reconnaissance de l'entrepreneuriat touristique autochtone du Québec. Cet événement de clôture a récompensé douze entreprises et personnalités du tourisme autochtone de la province qui se sont démarquées afin d'offrir des expériences touristiques d'exception et de qualité.

Le directeur général de la CDEPNQL, M. Pierre Bastien était invité à prendre part au jury dans la catégorie « Prix Boutique ». Il a participé au processus de pré-sélection et d'analyse des candidatures afin de déterminer le gagnant. Nous félicitons une fois de plus les lauréats, qui propre à leur domaine, contribue au développement économique de leur communauté. ▲

### Prix Artiste et Artisan – Gagnants ex aequo

Eruoma Awashish et la Troupe Sandokwa

### Prix Boutique

Plumes et Pacotilles

### Prix Centre culture, site d'interprétation et Musée

Musée des Abénakis

### Prix Événement

Festival Présence Autochtone

### Prix Hébergement

Hôtel-Musée Premières Nations

### Prix Marketing

Creations Nunavik

### Prix Nature et Aventure

Site Matakan

### Prix Pourvoirie

Pourvoiries Essipit

### Prix Restauration Gastronomie

Restaurant La Traite-Hôtel Musée des Premières Nations

### Prix Ressources humaines

Monsieur André Mowatt

### Prix Partenaires de l'industrie

Fédération des pourvoiries du Québec



*De gauche à droite, l'Honorable Maxime Bernier, ministre d'État (Petites Entreprises et Tourisme) (Agriculture) et co-président d'honneur, M. Jean Vincent, président de l'Industrie touristique de Wendake (nation hôte), Chef Konrad Sioui, Grand Chef de la Nation huronne-wendat, M. Dave Laveau, directeur général Tourisme Autochtone Québec, M. Keith Henry, président de l'Association touristique autochtone du Canada, M. Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones et co-président d'honneur, Chef Ghislain Picard, Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, président d'honneur du CITA 2015 et co-président d'honneur de ce Gala et M. Steeve Wadohandik Gros-Louis, président de Tourisme Autochtone Québec.*

## ACTUALITÉS

### Un nouvel hôtel à Uashat!

Le 20 mai dernier, a eu lieu l'inauguration officielle du nouvel Hôtel dans la communauté innue de Uashat à Sept-Îles. Le nouvel établissement opère sous la bannière de Quality Inn. Situé sur le boulevard Laure à Sept-Îles, près de toutes les attractions touristiques, l'hôtel en opération depuis le 30 avril, comporte 61 chambres et offre plusieurs services connexes tels que la location de salles de réunion. Il est à noter que le projet est géré par le promoteur Immobilières Montagnaises.

Venez découvrir cet hôtel où la culture autochtone est mise en valeur avec des artefacts, des tableaux, des symboles ainsi que des produits locaux.

Information : 418 960-1888 | Hôtel Quality Inn Sept-Îles



## CHRONIQUE JURIDIQUE

# Ententes de collaboration en matière autochtone

Par M<sup>e</sup> Benoît Champoux et M<sup>me</sup> Tania Jeannotte, Neashish & Champoux s.e.n.c.

DEPUIS QUELQUES ANNÉES ON ENTEND RÉGULIÈREMENT PARLER DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE CANADIEN ET PLUS PRÉCISÉMENT CELUI DU QUÉBEC. CES PROJETS DE GRANDE ENVERGURE PEUVENT SUSCITER DE NOMBREUSES DIVERGENCES D'OPINIONS AUPRÈS DU PUBLIC EN GÉNÉRAL, PUISQUE CERTAINS VOIENT DES OCCASIONS D'AFFAIRES À SAISIR ALORS QUE D'AUTRES SE SOUCIENT PLUTÔT DES CONSÉQUENCES QUE CELA POURRAIT AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT. LES PEUPLES AUTOCHTONES BIEN SOUVENT SE SITUENT DANS LE COURANT DE PENSÉE DE LA SECONDE CATÉGORIE, LA NATURE ET LA FAUNE ÉTANT AU CŒUR DE LEURS TRADITIONS ANCESTRALES.

Il est désormais de jurisprudence constante que lorsqu'il est question d'entamer des projets pouvant affecter les droits ancestraux des Autochtones sur un territoire visé, les gouvernements ont l'obligation légale de consulter et d'accommoder<sup>1</sup> ces derniers. Un tel processus de consultation a principalement pour but la recherche de concessions et de compromis entre les parties afin de concilier les intérêts de chacun. C'est donc dans cette optique de recherche « de certitude » et pour pallier au manque de dispositions législatives assurant la participation des Autochtones ou à la lenteur des processus gouvernementaux, que des ententes de collaboration s'enclenchent entre les promoteurs de projets de développement et les communautés autochtones.

Ces ententes qui sont aussi communément appelées des « ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) », sont généralement confidentielles<sup>2</sup> et visent la négociation entre le promoteur et le groupe autochtone d'un projet spécifique de développement d'une ressource naturelle. La nature d'un projet peut concerner notamment le domaine de la forêt, de l'hydroélectricité, des routes ou encore celui des mines. Bien que le titre de ce type d'ententes varie en fonction du secteur d'activité, leur contenu reste sensiblement le même. Cela va englober la question des retombées économiques pour la communauté autochtone, les possibilités d'emploi et de formation, les occasions d'affaires et la protection de l'environnement. Bref, une ERA aura essentiellement pour objet l'atténuation des répercussions engendrées par un projet de développement d'une ressource particulière sur un groupe autochtone et leur environnement.

Dans le secteur minier par exemple, les avantages qui découlent de la conclusion de telles ententes se font nombreux. En effet, il en ressort des bénéfices financiers qui sont directement versés aux communautés autochtones

ou de manière plus indirecte par la possibilité d'octroyer des contrats sur une base préférentielle aux entrepreneurs autochtones ou locaux pour la durée du projet d'exploitation minière. De plus, une ERA pourra favoriser le développement économique et communautaire d'une collectivité autochtone par la mise en place de programmes prenant en considération les valeurs et la culture de celle-ci, en plus d'accroître considérablement leurs revenus. Les avantages doivent donc servir à rassurer les communautés autochtones quant aux répercussions d'une exploitation minière, puisque celles-ci seront surveillées, atténuées en plus de compenser la Première Nation concernée.

Quoique ces ententes puissent sembler avantageuses à première vue, il existe également certains enjeux considérables qu'il ne faut pas négliger. Tout d'abord, la confidentialité de ces ententes peut représenter un avantage ou un inconvénient pour la partie autochtone dépendamment de la situation. Effectivement, le fait que ces ententes soient confidentielles peut être préjudiciable pour un groupe autochtone qui se verrait octroyer des redevances moindres comparativement à un autre groupe autochtone. De plus, lors du processus de négociation, il y a un déséquilibre dans les rapports de force existants en faveur des promoteurs miniers vis-à-vis les communautés autochtones notamment en raison du manque de transparence et des termes précis qui sont employés. La durée de telles ententes est également à considérer puisqu'il peut arriver que la situation change en cours de route. Dans la grande majorité des cas, la durée de vie de ces ententes est soit, indéterminée sous réserve de clauses de résiliation (consentement, faillite, fin du projet, abandon, etc.) ou soit elle correspond à la durée de vie du projet ou des phases du projet visées par l'entente. Dans tous les cas, les objectifs souhaités par le prometteur concernant la recherche de certitude et de quiétude pour son projet

<sup>1</sup> *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique*, 2014 CSC 44; *Nation Haida c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)*, [2004] 3 R.C.S. 511; *Première Nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique (Directeur d'évaluation des projets)*, [2004] 3 R.C.S. 550.

<sup>2</sup> *Loi sur les mines*, L.R.Q. c. M-13, art. 215 al. 4.





## LE COIN DE L'ENTREPRENEUR

ont pour effet de rendre plus ardues des modifications substantielles en plus de limiter de façon permanente les recours, oppositions ou contestations à l'encontre du projet. Cependant, les termes de l'entente qui furent négociés à l'époque demeurent quant à eux, inchangés jusqu'à l'expiration de l'ERA.

Somme toute, les ententes de collaboration sont des outils précieux qui seront amenés à être davantage utilisés par les promoteurs de projets de développement. Les peuples autochtones ont donc intérêt à se préparer pour d'éventuelles négociations en lien avec leur territoire et les ressources naturelles. Il en va du bien-être de leur communauté et de ses membres. Ainsi, nous invitons les entrepreneurs autochtones à s'informer auprès de leur Conseil de bande sur l'existence ou la possibilité pour leur communauté, de conclure une ERA et sur les mécanismes prévus pouvant favoriser leur essor.

### Avantages :

- La participation et l'implication directes de la partie autochtone dans le projet;
- Les retombées économiques, redevances, occasions d'affaires et emplois créés au bénéfice de la Première Nation et de ses membres;
- Les mécanismes de préférence au profit des entreprises ou membres autochtones;
- Les outils de collaboration mis en œuvre qui permettent de mieux adapter les conditions de réalisation du projet à la réalité de la Première Nation;
- Le consentement de la Première Nation qui favorise l'acceptabilité du projet et crée un climat de quiétude et de certitude.

### Inconvénients :

- La durée et le caractère permanent et rigide de ces ententes;
- Le lien de dépendance de certains engagements à des facteurs extérieurs ou discrétionnaires au prometteur et difficilement vérifiables pour la Première Nation (rendement, bénéfice de la Société, contexte économique, etc.)
- La confidentialité et parfois, le manque de transparence, qui créent de la suspicion et de l'iniquité;
- Le manque de mesures de suivi et de contrôle quant aux résultats vécus versus les attentes créées par ces ententes;
- Le rôle passif des gouvernements (ces ententes ne règlent pas les défis majeurs liés, notamment, aux revendications territoriales et aux obligations constitutionnelles);
- La conclusion tardive de ces ententes par rapport à l'avancement du projet (exploration, permis, plan d'affaires, étude de faisabilité, etc.) qui limite la portée réelle de l'influence de la Première Nation dans le cadre du projet (souvent l'impression que les balises sont déjà décidées par le prometteur) et la préparation des entreprises autochtones. ▲

### Sources :

*Loi sur les mines*, L.R.Q. c. M-13.

KNOTSCH, Cathleen. *Les « Ententes sur les répercussions et les avantages » et le bien-être des communautés : des occasions ratées?*, Recherches amérindiennes au Québec, vol. 40, n° 3, 2010, p. 59-68.

THÉRIAULT, Sophie. *Repenser les fondements du régime minier québécois au regard de l'obligation de la Couronne de consulter et d'accueillir les peuples autochtones*, Revue internationale de droit et de politique de développement durable de McGill, 2010. conclusion à cet effet serait contraire au but même recherché par la *Loi sur les Indiens*.



Neashish & Champoux s.e.n.c.  
50, boul. Maurice-Bastien, bureau 400,  
Wendake (Québec) G0A 4V0  
T : 418 845-8317

## ACTUALITÉS

**onaki**  
création

### L'inspiration, c'est dans notre nature

C'est en janvier dernier que François Clément et Cindy Brown ont démarré Onaki Création, une firme en pleine floraison spécialisée dans l'identité d'entreprise. Dans le domaine depuis 15 ans, les deux fondateurs ont décidé de démarrer leur propre entreprise pour offrir des services de qualité tels que : Image de marque, identité corporative, illustrations, rapport annuel, brochure, publicité imprimée et numérique, papeterie d'affaires, affiche, emballage, design d'exposition, panneaux d'interprétation, objets promotionnels et enseigne. Conception, programmation et hébergement de site web. Photographie, jingles radio, enregistrement en studio.

Visitez leur tout nouveau site web [onaki.ca](http://onaki.ca) et découvrez leur expertise.

### Information :

François Clément  
Président et directeur de production  
Gatineau-Ottawa-Maniwaki  
819 360-0959 / 1 844 695-0959  
[francois@onaki.ca](mailto:francois@onaki.ca)





## Avis de nomination : Mira Levasseur-Moreau



La Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) vous annonce la nomination de M<sup>me</sup> Mira Levasseur-Moreau, qui occupera la fonction de conseillère technique en fiscalité autochtone.

Me Levasseur-Moreau est membre de l'ordre du Barreau du Québec depuis 2011. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit ainsi que d'un *Juris Doctor* en *Common Law* et droit transnational de l'Université de Sherbrooke. Elle est native de la Première Nation Innue d'Essipit. Son parcours l'a d'abord amené à pratiquer dans la région de Montréal en droit des affaires pour ensuite

diversifier sa pratique dans la région de la Côte-Nord, tout en mettant de l'avant son implication sociale dans les communautés autochtones et allochtones avoisinantes. Ayant un grand intérêt pour les questions autochtones et les défis que celles-ci soulèvent, elle est très enthousiaste d'œuvrer au sein d'un service de soutien et de conseil en fiscalité autochtone.

Les membres des Premières Nations, particulièrement dans le milieu entrepreneurial, doivent se doter de moyens et d'outils afin d'enrayer tout obstacle à leur développement économique. Si la fiscalité autochtone en est un, faisons ensemble de cet obstacle un défi à relever pour soutenir et pour favoriser l'essor de notre clientèle.

**Mira Levasseur-Moreau**

Conseillère technique en fiscalité autochtone

T : 418 843-1488

[mlevasseur-moreau@cdepnql.org](mailto:mlevasseur-moreau@cdepnql.org)

## Les journées-conférences



Les journées-conférences de la Commission ont comme objectif d'informer, de donner des conseils et des outils de travail aux membres des Premières Nations intéressés à se lancer en affaires ou à ceux qui le sont déjà. Des conférences et des ateliers sur divers sujets touchant le domaine de l'entrepreneuriat sont données plusieurs fois par année.

Le 25 mars dernier, la CDEPNQL a tenu une de ces journées-conférences portant sur la nouvelle législation fédérale sur les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves. Des experts chevronnés étaient à l'ordre du jour pour venir parler des subtilités de cette

nouvelle loi fédérale. M<sup>me</sup> Maude Lavoie, agent principal de programme du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, M<sup>me</sup> Kathy McCue, coordonnatrice de l'administration et de la communication au Centre d'excellence en matière de biens immobiliers matrimoniaux et M. Benoît Champoux, avocat chez Neashish & Champoux S.E.N.C. ont donné l'information à plus de 30 participants (entrepreneurs autochtones, acteurs en développement économique, etc.). Nous vous invitons à consulter le calendrier des événements au [cdepnql.org/evenements](http://cdepnql.org/evenements) pour ne pas manquer la prochaine activité. 📅



## Prochaines activités de la CDEPNQL

**Activité :** Conseil d'administration de la CDEPNQL

**Date :** 16 juin 2015

**Lieu :** Hôtel Four Points by Sheraton

**Clientèle :** Membres du Conseil d'administration

**Activité :** Assemblée générale annuelle de la CDEPNQL

**Date :** Septembre 2015

**Lieu :** À confirmer

## Location de système de visioconférence

La CDEPNQL dispose d'une salle de conférence équipée d'un système complet de visioconférence. Notre salle de conférence peut recevoir un maximum de dix personnes pour une rencontre régulière et un maximum de neuf personnes en mode visioconférence. Deux tarifications vous sont offertes : **75 \$** pour une demi-journée ou **100 \$** pour une journée entière (8 h à 16 h 30). À noter que le café est inclus.



## MÉMO AUX ENTREPRENEURS

*Pour nous faire part d'une nouvelle ou d'un bon coup de votre entreprise, d'un nouvel outil de travail que vous avez découvert, etc., n'hésitez pas à communiquer avec Caroline Bouchard par courriel ([cbouchard@cdepnql.org](mailto:cbouchard@cdepnql.org)) ou par téléphone au 418 843-1488 et il nous fera plaisir de partager ces informations à nos lecteurs à travers le bulletin Nikan ou notre site web.*

Suivez-nous sur :  [Cdepnql](https://www.facebook.com/cdepnql) - [Fnqledc](https://www.facebook.com/fnqledc)



### COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

265, Place Chef Michel Laveau, bureau 200  
Wendake (Québec) G0A 4V0

T : 418 843-1488 | Téléc. : 418 843-6672  
[information@cdepnql.org](mailto:information@cdepnql.org) | [cdepnql.org](http://cdepnql.org)

Rédaction : Caroline Bouchard

Traduction : Aline Chéné

Graphisme : Nancy Pomerleau, Siamois graphisme

### AVIS SUR LA PROTECTION ET LA CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION

*L'information contenue dans ce bulletin est protégée en vertu des lois et règlements applicables.*

*Il est donc interdit de le diffuser ou de le copier en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de la CDEPNQL.*

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004



# Moi entrepreneur? POURQUOI PAS?

EN LIEN AVEC LE PROJET DE SENSIBILISATION À L'ENTREPRENEURIAT, LA COMMISSION A CHOISI QUATRE ENTREPRENEURS COMME MODÈLES AFIN D'INSPIRER ET D'ENCOURAGER LES JEUNES AUTOCHTONES À L'ENTREPRENEURIAT. DÉCOUVREZ-LES AUX PAGES SUIVANTES ET INSPIREZ-VOUS DE LEUR SUCCÈS!

## Jean-Mathieu Sioui

Jean-Mathieu a démarré JME Électrique en 2009 à Wendake. Ce maître électricien passionné par son métier a suivi plusieurs formations pour bien maîtriser son domaine et ne cesse de se perfectionner afin d'offrir un service de la plus haute qualité. Jean-Mathieu est un leader naturel qui accorde une énorme importance au professionnalisme. JME Électrique compte actuellement une équipe de 5 à 7 employés, dont plusieurs proviennent de la communauté Huronne-Wendate.

## Marie-Cecile Nottaway

Marie-Cécile est une jeune entrepreneure algonquaine qui vit à Kitigan Zibi. Elle est propriétaire de Wawatay Catering, un service de traiteur offrant des mets algonquins. Mère de deux enfants, Ryder (14 ans) et Quill (9 ans), elle veut montrer aux jeunes femmes autochtones que même si ce n'est pas facile de démarrer et gérer sa propre entreprise tout en conciliant vie de famille et travail, non seulement c'est possible, mais ça en vaut grandement la peine! Engagée, elle participe à plusieurs initiatives pour promouvoir les valeurs entrepreneuriales et transmettre son goût de réussir, en particulier aux jeunes autochtones qui vivent des difficultés. D'ailleurs, elle est fière que son entreprise lui permette d'offrir un emploi à plusieurs jeunes de sa communauté. Des articles lui ont été consacrés dans plusieurs magazines et elle a même été choisie pour une campagne publicitaire par la Fondation Michaëlle Jean.

## Kateri Mckenzie

Kateri est une entrepreneure innue de Uashat mak Mani-Utenam. Elle offre des soins de massothérapie depuis 2001 et a démarré sa propre entreprise en 2012 afin de mieux concilier travail et famille après la naissance de son fils. Dévouée au bien-être de ses clients, elle est fière d'offrir des soins de qualité égale sinon supérieure à tous les autres salons de la région. Kateri n'a pas peur de travailler fort pour atteindre ses objectifs et réaliser ses rêves. Parallèlement à ses activités entrepreneuriales, elle poursuit des études universitaires à l'Université du Québec à Chicoutimi. Bientôt, elle sera bachelière en administration des affaires, un autre de ses rêves.

## Silas Neeposh

À seulement 22 ans, Silas Neeposh est un jeune Cri dynamique qui impressionne par son parcours et sa détermination. Entrepreneur dans l'âme, il a créé son entreprise, Mista Hot-Dog, à Mistissini, alors qu'il n'avait que 16 ans. En plus de s'occuper de la gestion de son entreprise, Silas est un joueur de hockey - ce qui l'amène à voyager partout dans la province. Il est l'exemple parfait pour prouver qu'il n'y a pas d'âge pour se lancer en affaires et avoir du succès... il est une inspiration pour tous les jeunes qui songent à faire le premier pas pour démarrer leur entreprise! 🏒





**Moi!** entrepreneur?  
**POURQUOI PAS?**

«Soyez professionnel :  
maîtrisez votre domaine.»

— Jean-Mathieu Sioui

**JEAN-MATHIEU SIOUI**  
WENDAKE, HURONNE-WENDAT  
Entreprise : JME Électrique Inc.  
Créée en : 2009  
[jmeelectrique.com](http://jmeelectrique.com)

**VOUS VOULEZ DÉMARRER VOTRE ENTREPRISE? CONTACTEZ-NOUS!**  
PROJET DE SENSIBILISATION À L'ENTREPRENEURIAT (15-35 ANS)  
**CDEPNQL.ORG | 418 843-1488**



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS  
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR





# MOI entrepreneur? POURQUOI PAS?

« Visez haut et travaillez fort.  
Soyez un modèle pour les jeunes. »

— Marie-Cecile Nottaway

**MARIE-CECILE NOTTAWAY**  
LAC-RAPIDE, ALGONQUINE

Entreprise : Wawatay Catering  
Créée en : 2011  
wawataycatering.com

**VOUS VOULEZ DÉMARRER VOTRE ENTREPRISE? CONTACTEZ-NOUS!**  
PROJET DE SENSIBILISATION À L'ENTREPRENEURIAT (15-35 ANS)  
**CDEPNQL.ORG | 418 843-1488**



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS  
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR







# Mentreneur? POURQUOI PAS?

« Les rêves  
sont faits  
pour être  
réalisés.  
N'attends  
plus, fonce! »

— Kateri Mckenzie

**KATERI MCKENZIE**  
UASHAT MAK MANI-UTENAM, INNUE

Entreprise : Kateri Mckenzie, Massothérapeute  
Créée en : 2012  
katerimckenzie.com

**VOUS VOULEZ DÉMARRER VOTRE ENTREPRISE? CONTACTEZ-NOUS!**  
PROJET DE SENSIBILISATION À L'ENTREPRENEURIAT (15-35 ANS)  
**CDEPNQL.ORG | 418 843-1488**



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS  
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR







**M**entreprenneur?  
**POURQUOI PAS?**

« Ne jamais croire que tu es trop jeune pour faire quoi que ce soit. Vas-y, lance-toi! »

— *Silas Neeposh*

**SILAS NEEPOSH**  
MISTISSINI, CRIE

Entreprise : Mista Hotdog  
Créée en : 2008

**VOUS VOULEZ DÉMARRER VOTRE ENTREPRISE? CONTACTEZ-NOUS!**  
PROJET DE SENSIBILISATION À L'ENTREPRENEURIAT (15-35 ANS)  
**CDEPNQL.ORG | 418 843-1488**



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS  
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

